

**SAINT-MARCEL**  
**Réunion du Conseil Municipal du 09 Novembre 2016 à 20 h 30**

**COMPTE - RENDU**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 09 Novembre 2016, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

**Le procès-verbal de la séance du 26 Septembre 2016 est adopté à l'unanimité.**

**FINANCES COMMUNALES**

Décision modificative n°1 – Budget Principal - Budget Annexe ZAC des Fontaines → Le Conseil Municipal a décidé de modifier certaines inscriptions du budget Principal et du budget Annexe ZAC des Fontaines.

Produits irrécouvrables → Le Conseil Municipal a décidé de décharger le Receveur Municipal de sa responsabilité dans le recouvrement de titres de recettes et a reconnu, comme irrécouvrable le montant de 370,14 € (Budget Principal).

Tarifs Camp Ski – Service Enfance Famille → Le Conseil Municipal a fixé les tarifs pour le séjour ski, qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**ADMINSITRATION GENERALE**

Projet d'extinction de l'éclairage public → Le Conseil Municipal a approuvé le projet d'extinction de l'éclairage public sur les zones et voiries d'intérêt communautaire et a autorisé Monsieur le Maire à prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, les lieux et les horaires d'extinctions.

**INTERCOMMUNALITE**

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Extension du Grand Chalon – Composition du Conseil Communautaire → Le Conseil Municipal a approuvé la composition du nouveau Conseil Communautaire du Grand Chalon issue du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Extension du Grand Chalon – Modification des statuts → Le Conseil Municipal a approuvé les statuts du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017

**BIENS COMMUNAUX**

Urbanisme - Z.A.C. des Fontaines – Vente à particuliers → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente d'un terrain de 590 m<sup>2</sup>, au prix de 89.81 €, soit 52 987.90 €.

**SERVICE ENFANCE-FAMILLE**

Avenant à la convention d'objectifs et de financement - CAF → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales, l'avenant à la convention d'objectifs et de financement ainsi que les conditions particulières et générales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.